

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 14 juillet 2021, adopté le Règlement RÉG340-2021 de contrôle intérimaire relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 9 NOVEMBRE 2021**



Claude Gagnon,  
Directeur général par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, .....Chantal Tremblay....., en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de .....Grand-Métis....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre ..16:30.heures et ..17:00.heures le ..09...jour de ..novembre.....2021.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 09 JOUR DU MOIS DE novembre 2021



Secrétaire-trésorier(ière)  
Greffier (ière)